

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE MASSIAC**

47, rue Jean Lépine – 15500 MASSIAC

2013 / 3 - 050

REÇU LE

17 JUN 2013

Sous-Préfecture  
15100 ST-FOUR

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
Du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Massiac  
En date du 4 JUN 2013**

L'an deux mil treize, le 4 Juin, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de MASSIAC étant assemblé en session ordinaire, salle polyvalente d'Auriac-l'Eglise, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques COUVRET.

Etaient présents :

CHANUT Michel	MOREL Jean-Louis	CEYTRE Georges	ROUDIER Christian
GLAIZE André	GANDILHON Marie-Jeanne		BADUEL Dominique
CROS Alain	TESTUD Gabriel		VIDAL Roger
QUAIREL Marie-Paule	PHILIPPON Jean	VEDRINES Sébastien	RIGOLOT André
DESTANNES Michel	TARDIEU Noëlle	COUVRET Jacques	DELORME Marie-Christine

Etaient absents :

PEGON Dominique	PETITJEAN Marc	SOUCHER Robert	JOB Eric
SOULIER Gérard	CHAUNION Lilian	COUDEL Yves	BARBAUX Claude
GENTON Dominique	CHAUNION Daniel	ANDRE Robert	CHAUVEL Lucette
MERCIER Roseline	BEAUFORT Bernadette	BRUN Hervé	ALEZARD Gilbert

Monsieur Morel a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

**Objet : Etude stratégique de développement des parcs d'activités économiques : bilan et suites à donner**

Le Président rappelle que la CCPM a engagé un travail de définition de sa stratégie de développement économique en étudiant particulièrement un schéma de développement de ses zones d'activités. Il rappelle que cette démarche a été menée avec l'aide de cabinets extérieurs et a conduit à la constitution d'un comité de pilotage composé d'élus et de partenaires et à l'organisation de différentes séances de travail.

Monsieur le Président rappelle que lors de la séance du 17 décembre 2012, la première phase avait été validée entérinant ainsi le scénario suivant : poursuite du projet de ST-Mary-Le-Plain sans les porteurs de projet actuels et engagement du projet du Colombier.

Monsieur le Président explique que la seconde phase visait à étudier plus techniquement la faisabilité de ce scénario et indique que le rendu final a eu lieu le 30 Avril dernier. Il donne les résultats principaux de l'étude et propose que le conseil débattenne des suites à donner à cette étude.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De prendre acte des résultats de l'étude stratégique de développement économique
- De valider le projet stratégique proposé dans l'étude
- De valider les suites à donner qui s'orientent autour des axes suivants :

1. Validation du projet de création d'une zone d'activités économique au Colombier dans sa forme présentée : phasage de l'opération, prise en compte et respect de la charte développement durable (rédaction d'outils de gestion précis), vocation artisanale organisée autour de petits lots et engagement des démarches nécessaires pour poursuivre le projet (études supplémentaires, acquisitions, etc)
2. Validation du projet de requalification de la zone de Lamarque dans sa forme proposée (vocation industrielle, lots de grandes tailles, principe d'aménagements) mais non engagement de dépenses supplémentaires, cession de terrain par déclaration préalable, rédaction des outils de gestion
3. Poursuite du travail de réflexion autour des différentes modalités de portage de l'opération
4. Poursuite du travail en lien avec la Commune de Massiac pour l'articulation du projet avec le PLU
5. Inscription du projet de création de ZA du Colombier dans le projet de territoire
6. Validation de la nécessité d'une animation économique locale pour mieux connaître le tissu économique, les projets et les besoins des entreprises, se faire reconnaître comme un partenaire potentiel, cerner leurs attentes en matière d'accompagnement.
7. Renforcement du partenariat avec les différents acteurs du développement économique
  - D'autoriser le Président à engager les démarches validées

Le président certifie :  
qu'un extrait de la présente délibération a été  
publié le 14/06/2013.

qu'il n'a été présentée aucune observations et que  
la convocation avait été faite le 24/05/2013.

Le Président,

Le présent extrait a été transmis le  
14/06/2013 à la Sous-Préfecture de St-Four



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Président, Jacques COUVRET

